

Département du Val d'Oise  
**Ville de La Frette-sur-Seine**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20260721-d-2026-35-AU  
Date de télétransmission : 24/07/2026  
Date de réception préfecture : 24/07/2026



## Extrait du registre des décisions du Maire

**OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE ET SUPPORT POUR LE LOGICIEL OXALIS N° 2026CM4214**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu la délibération n° 2026-30 du 21 mars 2026, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Considérant qu'il convient d'effectuer le service de maintenance et support de base pour le logiciel Oxalis,  
Considérant la proposition de la société OPERIS dont le siège social est situé 130, Claude Antoine PECCOT à ORVAULT 44700, représentée par Mme LEBRIS en qualité de Dirigeante,

### DECIDE

**DE SIGNER**, avec la société OPERIS dont le siège social est situé 130, Claude Antoine PECCOT à ORVAULT 44700, représentée par Mme LE BRIS en qualité de Dirigeante, un contrat de service de maintenance et support de base pour le logiciel Oxalis, d'un montant de 2 251 € HT soit 2 701,20 € TTC. L'hébergement prend effet à partir du 26 juin 2026 pour une durée de 12 mois et sera reconduit de manière tacite tous les ans et ce au maximum 4 fois.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 21 juillet 2026

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20260721-d-2026-35-AU  
Date de télétransmission : 24/07/2026  
Date de réception préfecture : 24/07/2026